

N°: GU

2297

ONSSA/DIL/DIC/SSCIC

Rabat, le

27 SEPT 2021

AUTORISATION DE VENTE N° F01-7-016

Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires,

Vu la loi N° 25-08 portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, promulguée par le Dahir N° 1-09-20 du 22 Safar 1430 (18 février 2009) ;

Vu la loi N° 42-95 relative au contrôle et à l'organisation du commerce des produits pesticides à usage agricole, promulguée par le Dahir N°1-97-01 du 12 Ramadan 1417 (21 Janvier 1997) telle qu'elle a été modifiée et complétée ;

Vu le Dahir du 12 rabii II 1341 (2 décembre 1922) portant règlement sur l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses et les Dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le Décret N° 2-99-105 du 18 moharrem 1420 (5 mai 1999) relatif à l'homologation des produits pesticides à usage agricole ;

Vu la décision du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime N° 4072 ONSSA/DG du 15 juillet 2013 relative à la délégation de signature des décisions d'homologation et d'agrément des pesticides à usage agricole ;

Après examen de la demande de la société ALMASSIRAGRI, du : 15/07/2021 ;

DECIDE

Article 1 : Le produit dénommé «**SONG**» dont les caractéristiques mentionnées ci-après :

Nom commercial :	SONG
Matière(s) active(s) :	Tébuconazole (250g/l)
Formulation :	Concentré émulsionnable (EC)
Tableau toxicologique :	C
Numéro d'homologation :	F01-7-016
Détenteur du produit :	ALMASSIRAGRI
Fournisseur :	SIPCAM INAGRA SA

est homologué pour le(s) usage(s) suivant(s):

Usage(s)	Dose(s) P.C	Max. Appli.	DAR (j)	Mode Traitement
Blés Rouille	1 l/ha	3	40	Foliaire

Article 2 : La présente **Autorisation de vente** est retirée immédiatement avant son échéance suite à une réévaluation révélant que le produit ne satisfait plus aux conditions d'efficacité et d'innocuité ou suite aux nouvelles données toxicologiques ou d'effets néfastes à l'égard de l'homme, des animaux ou de leur environnement.

Article 3 : Sous réserve des dispositions de l'article 2 ci-dessus, la présente **Autorisation de vente** est valable jusqu'au : 21/07/2024.




LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OFFICE
NATIONAL DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES PRODUITS ALIMENTAIRES
JANATI Abdellah

EN 32*/HP-AV/12/C

• **CLASSIFICATION DU PRODUIT :**

Mestions du Dahir relatif à l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses	
- Le produit SONG doit être renfermée dans les emballages d'origine entourés d'une bande de couleur verte avec la mention " DANGEREUX " inscrite en caractères apparents. - Le produit doit être stocker de manière qu'il soit séparé des produits destinés à l'alimentation de l'homme et des animaux.	
Pictogrammes de danger	Mentions de dangers
	H303 : Peut être nocif en cas d'ingestion H313 : Peut être nocif par contact cutané H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H333 : Peut être nocif par inhalation H361' : Susceptible de nuire au fœtus.
Mode d'action du produit	
Tébuconazole: - Code FRAC 3 : DMI Fongicides: G1 ==> C14-demethylase in stérol biosynthesis. - Risque moyen d'apparition de signes de Résistance croisée. - Voir les Directives FRAC((SBI) = Sterol biosynthesis in membranes)) pour la gestion de la résistance.	
Observations	
N.B : conformément à l'article 7 de la loi 42-95, toutes les informations prescrites sur l'attestation d'homologation ou de l'autorisation de vente doivent être rapportées sur l'étiquette.	

• **CONSEILS DE PRUDENCE :**

Pictogrammes de EPI	
	
Conseils de prudence	
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et appliquer toutes les instructions
P234	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/auditive
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise Numéro du centre antipoison : 0801 000 180
P337+P313	Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/consulter un médecin.
P362	Enlever les vêtements contaminés.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P404	Stocker dans un récipient fermé.
P405	Garder sous clef.



EN 32*/HP-AV/12/C